ottps://www.assemblee-nationale.fr/dvn/15/questions/OANR5I.150F20034



## 15ème legislature

Question N°: 20034	De <b>M. Paul-André Colombani</b> ( Libertés et Territoires - Corse-du- Sud )			Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé			Ministère attributaire > Santé et prévention	
Rubrique >santé	Tête d'analyse >Demande de régulati des services de conciergerie médicale		Analyse > Demande de régulation des services de conciergerie médicale.	
Question publiée au JO le : 28/05/2019 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)				

## Texte de la question

M. Paul-André Colombani alerte Mme la ministre des solidarités et de la santé sur les services de conciergerie médicale, et plus précisément sur les services proposés par Doctochrono permettant d'obtenir un rendez-vous pour un IRM dans un délai maximal de 48 heures pour un prix de 30 à 40 euros. Ce site permet donc d'obtenir un service moyennant un prix, ce qui pose la question du caractère éthique de cette démarche et entraîne également une inégalité entre les citoyens. En effet, les citoyens n'ayant pas les moyens de payer cette somme ont pour unique solution de faire appel au système médical classique. Tandis que certains citoyens peuvent bénéficier d'un traitement de faveur en faisant appel à des sites proposant le même type de service que Doctochrono. Le site Doctochrono a toutefois été suspendu durant l'étude des allégations émises à propos du caractère éthique et moral de ses activités. Il l'interroge sur le caractère éthique et moral de cette démarche malgré la suspension de l'activité durant l'étude des allégations émises à ce titre.